



MODIFICATION N° 3 datée du 16 janvier 2019 apportée à la notice annuelle datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018 et par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018.

FONDS RBC

Parts de série A, de série F et de série O

FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC

FNB indiciel d'obligations du gouvernement canadien RBC

FNB indiciel canadien RBC

FNB indiciel américain RBC

FNB américain indiciel neutre en devises RBC

FNB international indiciel neutre en devises RBC

(chacun, un « fonds » et, collectivement, les « fonds »)

La présente modification n° 3 datée du 16 janvier 2019 apportée à la notice annuelle des fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018 et par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018 (la « notice annuelle ») modifie les attestations figurant dans la notice annuelle et fournit certains renseignements supplémentaires à l'égard des fonds, de concert avec la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019 (la « modification apportée au prospectus simplifié ») apportée au prospectus simplifié des fonds daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018 et par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018. La notice annuelle devrait être lue à la lumière de ces renseignements.

Résumé

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), le gestionnaire des fonds, a annoncé qu'elle avait conclu une alliance stratégique avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada »), dans le cadre de laquelle les familles de FNB offertes au Canada par RBC GMA et BlackRock Canada sont regroupées sous une nouvelle bannière – RBC iShares. Afin de tirer parti des occasions créées par cette alliance stratégique, RBC GMA a annoncé une proposition visant à modifier les objectifs de placement de chacun des fonds comme il est décrit ci-après de manière à leur permettre d'investir dans les fonds sous jacents (y compris des fonds gérés par BlackRock Canada) (la « modification des objectifs de placement »), sous réserve de l'approbation des porteurs de parts. Si les porteurs de parts des fonds approuvent la modification des objectifs de placement, il est alors proposé ce qui suit : i) que l'indice de référence de chacun des fonds (sauf le Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC) soit changé et ii) que les frais de gestion des parts de série F du Fonds indiciel d'obligations canadiennes RBC soient réduits, dans les deux cas selon ce qui est décrit dans la modification apportée au prospectus simplifié. En outre, BlackRock Canada deviendra le sous-conseiller en placement du Fonds indiciel canadien RBC et du Fonds indiciel américain RBC.

Assemblées des porteurs de parts tenues aux fins de l'approbation de la modification des objectifs de placement

RBC GMA a annoncé que des assemblées extraordinaires des porteurs de parts seraient tenues autour du 22 mars 2019 aux fins de l'approbation de la modification des objectifs de placement. L'avis de convocation aux assemblées et les renseignements énonçant la procédure d'accès en ligne à la circulaire de sollicitation de procurations contenant le détail de la modification des objectifs de placement (ou la procédure de demande d'exemplaires) seront expédiés par la poste autour du 15 février 2019 aux porteurs de parts inscrits en date du 6 février 2019.

On trouvera plus de renseignements sur la modification des objectifs de placement et les autres modifications proposées dans la modification apportée au prospectus simplifié.

Attestation des fonds et du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal des fonds (sauf pour la série A)

La présente modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, avec la notice annuelle des fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018 et par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, et le prospectus simplifié daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018 et par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 16 janvier 2019

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams
Chef de la direction de
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de
promoteur et de placeur principal des fonds
(sauf pour la série A)

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston
Chef des finances, Fonds de RBC GMA,
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de
promoteur et de placeur principal des fonds
(sauf pour la série A)

Au nom du conseil d'administration
de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de placeur principal des fonds (sauf pour la série A)

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous
Administrateur

Attestation du placeur principal des fonds (série A)

À notre connaissance, la présente modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, avec la notice annuelle des fonds datée du 28 juin 2018, modifiée par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018 et par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018, et le prospectus simplifié daté du 28 juin 2018, modifié par la modification n° 1 datée du 2 octobre 2018, par la modification n° 2 datée du 19 novembre 2018 et par la modification n° 3 datée du 16 janvier 2019, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 16 janvier 2019

FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.

Par: « Kirk D. Dudtschak »

Kirk D. Dudtschak
Président et chef de la direction